

MAIRIE
DE

MONTCLUS
30630



COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 DECEMBRE 2017

Tél. : 04 66 82 25 73

Fax : 04 66 82 20 13

Email : mairie.montclus@wanadoo.fr

La séance est ouverte à 9h12

Présents : Mesdames BOULE Mireille, POUDEROUX Claire et Messieurs TRICHOT Benoit, DREYFUS François, BRUGUIER Jean-Louis, GREMONT Hervé, CARLES Jean-Claude, NOUIS Vincent.

Absents représentés : Madame CHABRIER Sylvette (pouvoir à Mme POUDEROUX Claire), Monsieur REBONDY Daniel (pouvoir à M. TRICHOT Benoit).

A été nommé secrétaire : Monsieur DREYFUS François.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Opposition à division de propriétés foncières par vente ou locations simultanées ou successives non soumises à permis d'aménager.
- Adhésion de la commune de FONTARECHES au SIIG.
- Demande de subvention Fonds de Concours (cave coop).
- Location de la bibliothèque + tarif.

Ajouts acceptés à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30.11.2017 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : Approuvé à l'unanimité.

Nomination d'un représentant "Ecologie" : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche Zéro Phyto, Terre Saine, Communes sans pesticides, il y aurait lieu de nommer un représentant "Ecologie" afin de participer au développement écologique de la commune. Monsieur le Maire propose de nommer Madame BOULE Mireille titulaire et Monsieur NOUIS Vincent suppléant ; adopté à l'unanimité.

Location de la Bibliothèque : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de louer la salle de la bibliothèque étant donné que celle-ci n'est plus utilisée. Monsieur le Maire propose de la louer à l'entreprise "Au Marchand de Saison" représentée par M. CANIVENQ de St Paulet de Caisson, afin d'y exercer son commerce d'épicerie et de fixer le tarif de cette location, charges comprises à 250,00 €/mois, pour une durée de 7 mois qui commence à courir à compter du 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 31 octobre 2018 ; adopté à l'unanimité.

Opposition à division de propriétés foncières par vente ou location simultanées ou successives non soumises à permis d'aménager : A la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager. L'autorité compétente peut s'opposer à la division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique, si la division est de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins deux voix par délibération motivée, de soumettre, à l'intérieur des zones suivantes : Le Plan de Bec, Le Cailar, Le Prével Est, Le Sablon, Le Prével Ouest, Les Lones, Mareau, Les Beaumes, L'Ilette, La Bruguière, Le Camp de Vignaud, Marnade, Le Travès, Le Darboussas, Rédédos, Martel.

Adhésion au SIIG de la commune de FONTARECHES : adopté à l'unanimité.

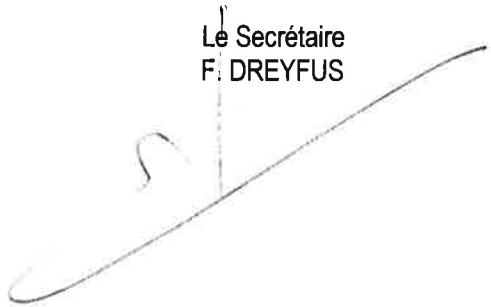
Demande de Subvention Fonds de Concours : adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Choix des plaques de rue, plusieurs échantillons ont été reçus : Entreprise SIGNALS pour un montant de 4 186,00 € ; Entreprise ADEQUAT pour un montant de 3 823,00 €, Entreprise SEMIO a été retenue pour un montant de 3 306,00 € TTC.
- Le prix "Zéro Phyto" a été reçu par la commune le 07.12.2017.

Fin de la séance à 10h22.

Le Secrétaire
F. DREYFUS



Le Maire
B. TRICHOT

